

## VILLE DE VICHY

### Ecoles maternelles et élémentaires

# 1<sup>ères</sup> Inscriptions pour l'année scolaire 2012-2013

#### Qui ?

Ces inscriptions concernent **les enfants qui entrent pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'école maternelle ou à l'école élémentaire (passage de la Grande Section de maternelle au CP), ceux qui changent d'école ou les nouveaux arrivants** à Vichy.

Pour les autres, déjà inscrits dans une école vichyssoise, la réinscription au sein de l'école est automatique.

#### Où et Quand ?

**Les inscriptions** pour la prochaine rentrée scolaire **auront lieu à la MAISON DES ASSOCIATIONS – Place de l'Hôtel de Ville, du 19 MARS au 6 AVRIL 2011**, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ou au CENTRE SOCIAL RENÉ BARJAVEL, les mercredis 21 mars, 28 mars et 4 avril de 8h30 à 12h.

Afin de limiter le temps d'attente, il est conseillé de **prendre rendez-vous auprès du Service Affaires scolaires au 04 70 30 17 25**

#### Comment ?

Afin de procéder à l'inscription scolaire des enfants, **les parents doivent obligatoirement se munir :**

- du **livret de famille** (à défaut un extrait d'acte de naissance de l'enfant)
- d'un **justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois,
- du **carnet de santé de l'enfant**,
- et, en cas de divorce ou de séparation, du jugement spécifiant les conditions de garde des enfants

#### Restauration scolaire – Garderie

Les familles qui désirent que leur(s) enfant(s) prenne(nt) leurs repas du midi au restaurant de l'école ou fréquente(nt) les garderies du matin et/ou du soir se verront remettre un **formulaire lors de l'inscription**.

Pour les familles dont les enfants sont déjà inscrits et qui souhaitent leur réinscription pour la prochaine rentrée, un formulaire leur sera transmis par l'intermédiaire de leur(s) enfant(s) au mois de mai.

*Pour tout renseignement, contacter le service des Affaires Scolaires au 04 70 30 17 25*